



Garde alternée : frais de scolarité

Par Galinette

Bonjour,
J'ai mon fils en garde alternée avec son papa, aucune pension alimentaire n'est versée. Notre fils entre au collège en septembre, il va donc y avoir de nouveaux frais, cantine, sortie scolaire, ect ... Le papa refuse de participer, que puis-je faire ?
Merci d'avance,

Par Isadore

Bonjour,

Lui rappeler le jugement s'il aborde cette question. Sinon il faut saisir à nouveau le juge.

Le père sera en droit de ne pas vouloir recourir à la cantine ou payer des sorties facultatives (les sorties obligatoires étant gratuites).

Si le jugement ne dit rien au sujet de ces dépenses, vous devrez calculer le plus rentable pour la cantine : inscrire votre fils tous les jours ou uniquement sur votre semaine, laissant le père se débrouiller de son côté. Et pour les sorties scolaires ce sera à vous de décider si vous souhaitez engager ces frais.